

AI-LUXEMBOURG NEWS

LE MAGAZINE D'AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

N° 1/2018 | MARS



LIBYE : DES MIGRANTS ET DES RÉFUGIÉS TORTURÉS, VIOLÉS, VENDUS.

AMNESTY
INTERNATIONAL
RAPPORT 2017/18

TURQUIE :
LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION

MOBILISEZ-VOUS :
LE POUVOIR DES
LETTRES

AMNESTY
INTERNATIONAL



DANS CE NUMÉRO D'AIL NEWS



NOTRE ACTUALITÉ

Découvrez les dernières nouvelles sur les actions d'Amnesty International Luxembourg et la gouvernance du secrétariat national.

PAGES 3 & 4



AMNESTY RAPPORT 2017/18

Le rapport montre que des menaces nouvelles contre les droits humains ont paradoxalement donné de l'oxygène à l'esprit de protestation.

PAGES 5 & 6



TURQUIE

Le rapport annuel montre comment la liberté d'expression a été bafouée en Turquie. Un exemple en est le procès contre nos collègues.

PAGES 7 & 8



LIBYE

Les souffrances des réfugié-e-s et des migrant-e-s en Libye sont la conséquence d'un odieux réseau de complicités.

PAGES 9 & 10



MOBILISEZ-VOUS

Roby Altmann explique pourquoi il écrit des lettres. Si vous êtes convaincu-e-s, envoyez la lettre que nous avons préparée pour vous.

PAGES 11 - 13

Image de couverture : TAHA JAWASHI

Délai rédactionnel : 28/02/2018
Coordination : Anne Ploetz
Contributions : Rosalía Núñez, David Pereira, Marine Perrotey
Amnesty International Luxembourg
23, rue des Etats-Unis, L-1019 Luxembourg
Tél. : +352481687
Fax : +352483680
www.amnesty.lu
Compte : CCPL LU08 1111 0000 3333 0000
R.C.S. Luxembourg F545
Imprimé par Imprimerie Centrale. Tous droits de reproduction réservés.
Entre 4 et 5 publications par an.
ISSN : 2354-4708

REJOIGNEZ-NOUS AUSSI EN LIGNE !

Nous avons changé la fréquence de l'AIL News à deux éditions par an. Mais nous avons beaucoup plus souvent des informations pour vous : inscrivez-vous pour notre newsletter par e-mail sur <https://www.amnesty.lu/newsletter/> et cherchez *Amnesty Luxembourg* sur les réseaux sociaux !



ÉDITO

Chères et chers membres, activistes, donateurs et donatrices,

Depuis sa création en 1961, Amnesty International a œuvré avec force pour la cause humaine. Notre fondateur, Peter Benenson, avait fait le constat suivant : « Ce n'était pas simplement la naissance d'un mouvement extraordinaire, c'était aussi le début d'un incroyable changement social. Lorsque le dernier prisonnier d'opinion aura été libéré, lorsque la dernière salle de torture aura été fermée et lorsque la Déclaration universelle des droits de l'homme sera devenue une réalité concrète pour tous à travers le monde, alors seulement nous pourrions dire que notre mission est achevée. »

Au Luxembourg, Nick Klecker a eu le courage en tant que premier président de la section luxembourgeoise de s'allier avec d'autres personnes pour défendre ces valeurs et principes fondamentaux. Roby Altmann, Antoine Seck, Dominique du Fays, Frank Wies et Sophie Farreyrol ont à leur tour repris le flambeau avec beaucoup de membres courageux et fait évoluer la cause des droits fondamentaux.

Or, après plus de 50 ans de succès, il est effrayant de constater que les droits fondamentaux, acquis après de longues années de luttes et de sacrifices, sont aujourd'hui fragilisés, voire bafoués, dans de nombreux pays. Des attaques contre la presse aux homicides de militant-e-s en passant par la fermeture d'ONG et l'utilisation de « fausses nouvelles » par des dirigeants de premier plan (afin de manipuler l'opinion), il devient de plus en plus dangereux de défendre la vérité face aux puissants. Or, dans un contexte où certains gouvernements utilisent la communication de masse pour alimenter la peur et contrôler la parole, il est plus indispensable que jamais de s'exprimer. C'est pourquoi la liberté d'expression sera un combat essentiel en 2018 et nous devons protéger ce droit de toute urgence.

Le personnel d'Amnesty International a lui-même expérimenté directement les conséquences de l'absence de ce droit : l'arrestation et l'inculpation de la directrice et du président d'Amnesty Turquie ainsi que les attaques incessantes du gouvernement Orban contre Amnesty Hongrie et d'autres ONG ne semblent être que le début d'un nouveau combat.

L'affaiblissement des libertés fondamentales, l'absence de réaction face à certains crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ainsi que le manque de volonté politique de défendre les droits humains sur la scène internationale ont des conséquences dangereuses pour tou-te-s. La passivité n'est plus une option. L'année 2017 nous a montré que les progrès pour les droits humains sont possibles s'il y a des personnes militantes qui s'unissent. C'est pourquoi il est plus important que jamais que la société civile ne se laisse pas diviser par des discours de diabolisation.

Le rapport annuel d'Amnesty International lance un appel aux gouvernements : « Au lieu de susciter la haine ou de céder à la peur, tous les gouvernements doivent unir tout le monde autour de questions concrètes telles que la santé, le logement et la stabilité de l'emploi. Leur incapacité à garantir les droits humains les plus fondamentaux alimente l'impuissance et le désespoir. Même dans les pays les plus riches, des personnes sont contraintes de vivre dans des conditions intolérables parce qu'elles sont privées de l'accès aux biens et services de première nécessité, tels que le logement et les soins de santé. »

Le défi qui nous attend 70 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme est clair : C'est le moment de réaffirmer le principe essentiel de l'égalité et de la dignité de tous et de toutes, de chérir ces valeurs et d'exiger qu'elles soient à la base de toutes les politiques et de toutes les pratiques. Car, paradoxalement, les nouvelles menaces contre les droits humains redonnent du souffle à l'esprit de contestation. Une contestation qui se veut massive et forte. Et l'humanité a besoin de l'engagement de chacun pour préserver la dignité humaine. Pas dans un futur proche, mais déjà maintenant.

David Pereira, président d'Amnesty International Luxembourg



SOLIDARITÉ AVEC LES ONG EN HONGRIE

Les organisations membres du Lëtzebuurger Flüchtlingsrot (Collectif Réfugiés Luxembourg ou LFR), parmi lesquelles Amnesty International Luxembourg, ont participé à une action visuelle pour exprimer leur solidarité avec la société civile en Hongrie (voir photo). Par cette action, elles ont appelé le gouvernement hongrois à retirer une série de projets de loi, tentant une fois de plus de s'en prendre aux organisations non gouvernementales (ONG) et d'entraver les activités des défenseur-e-s des droits humains.

Ces nouveaux projets de loi, communément appelé « Stop Soros », ont été présentés au Parlement hongrois le 13 février 2018 et exigent des ONG qui « soutiennent l'immigration » qu'elles obtiennent un avis favorable des services de sécurité et une autorisation gouvernementale pour mener à bien leurs activités de base. Aux termes de ces nouvelles lois, les organisations devraient par ailleurs s'acquitter d'une taxe de 25 % sur tout financement en provenance de l'étranger destiné à « soutenir l'immigration », sous peine de s'exposer à des mesures extrêmement sévères. Les amendes exorbitantes risqueraient de provoquer leur faillite, puis leur dissolution.

Ces propositions s'inscrivent dans un contexte où la société civile en Hongrie a déjà perdu beaucoup de latitude. De plus, elles sont contraires aux obligations du droit international de protéger

les droits à la liberté d'association et d'expression ainsi que le droit de circuler librement. On retrouve également la « Loi sur la transparence des organisations financées par des capitaux étrangers », entrée en vigueur en juin 2017, qui force les organisations recevant des financements provenant d'autres pays à s'enregistrer auprès des pouvoirs publics. Après son adoption, plusieurs ONG, dont Amnesty Hongrie, ont annoncé qu'elles ne la respecteraient pas.

Amnesty International a également initié une lettre de solidarité avec la société civile en Hongrie, qui a été signée par plus de 250 ONG et plateformes du monde entier. Parmi les signataires se trouvent cinq organisations du Luxembourg : ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés), Passerell, ACAT Luxembourg, Reech eng Hand et Caritas Luxembourg.

NOUVELLE LOI POUR VOS DONNÉES

Le règlement européen sur la protection des données (ou RGPD), qui entrera en vigueur le 25 mai 2018, est la législation la plus progressiste et la plus impactante en termes de données à caractère personnel et de gestion de la vie privée. Elle n'est évidemment pas parfaite, mais elle constitue à ce jour une avancée importante pour les droits humains.

Les réglementations comme le RGPD sont en effet cruciales pour permettre aux gens de gérer et de garder le contrôle sur les données les concernant, surtout à l'ère numérique où de plus en plus d'informations sont collectées et échangées.

En tant qu'ONG de défense des droits

humains, Amnesty International Luxembourg s'engage et travaille déjà activement à la mise en application du RGPD. Nous collaborons avec d'autres sections d'Amnesty pour déterminer les meilleures pratiques, nous faisons évoluer nos outils et nous renforçons notre sécurité pour protéger les données que nous avons en notre possession et garantir leur confidentialité.

Depuis plusieurs années, Amnesty International dénonce la généralisation de la surveillance de masse, qui est une violation grave de la vie privée et qui peut entraver la liberté d'expression. Nous défendons et nous soutenons également les lanceurs d'alerte comme Edward Snowden qui payent souvent très cher les révélations qu'ils font sur les programmes de surveillance mis en place par les États.

LES BOUGIES QUI AIDENT VRAIMENT

Encore une campagne bougies à notre actif ! Pour cette 33e édition, nous avons pu compter sur le soutien d'une centaine de bénévoles pour tenir les stands et vendre les bougies dans leur entourage. Les établissements scolaires en représentent à eux-seuls près d'un tiers. Près de 6 500 bougies ont été vendues pour un montant de 37.000 €, sans compter les ventes effectuées par 31 pharmacies.

Placée sous le signe des défenseurs des droits humains, la campagne bougies 2017 a permis de récolter des fonds en faveur de personnes qui s'engagent pour défendre leurs droits ou ceux de leur communauté, et qui en payent parfois le prix fort. Grâce à l'argent récolté, nous pouvons les soutenir en lançant des actions de solidarité ou en faisant pression sur les autorités pour que leur situation s'améliore et que justice leur soit rendue.

Selon l'évaluation que nous avons demandée à nos vendeurs bénévoles de bougies, 100% des répondants considèrent que la communication était « bien » ou « excellente », et toutes celles et tous ceux qui avaient déjà participé ont estimé qu'elle était au moins aussi bien organisée que les années précédentes (et 36 % d'entre eux considèrent qu'elle était « en amélioration »). Vous êtes encore nombreux à nous faire parvenir vos remarques et suggestions sur les couleurs et la livraison (assurée bénévolement par le Comptoir pharmaceutique luxembourgeois).

Un grand merci à tous et toutes pour votre engagement et votre soutien !



LE FESTIVAL DES DROITS HUMAINS

Autour de la Journée internationale des droits de l'homme, nous avons de nouveau appelé les résident-e-s du Luxembourg à s'informer et surtout à s'engager pour les personnes en danger. 5 431 actions ont été prises au Grand-Duché : des lettres aux autorités, des cartes de solidarité, des signatures de pétitions... Des bénévoles ont organisé 16 événements dans le cadre de la mobilisation mondiale d'Amnesty International « Écrire pour les droits » et environ 340 personnes ont participé aux huit événements du festival.

Nous étions particulièrement heureux d'accueillir cinq défenseur-e-s des droits humains au festival, notamment İdil Eser, la directrice d'Amnesty Turquie, qui a été injustement emprisonnée pendant quatre mois (voir page 8). Elle a d'ailleurs profité de l'occasion pour remercier les participants : « Je suis le meilleur exemple que votre engagement fonctionne. Merci au nom des

10 d'Istanbul ! » İdil Eser, le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn et Sergei Nikitin, l'ancien directeur du bureau d'Amnesty à Moscou, ont débattu sur le thème « Défenseur-e-s des droits humains et politique étrangère » dans le cadre d'une conférence-débat (voir photo ci-dessus). Pendant cette soirée, Amnesty International Luxembourg a remis le Medienpreis 2017 à la journaliste Laurence Bervard pour un article sur la situation des réfugiés au Luxembourg.

Un des moments inoubliables du festival a été l'événement avec Martín Gómez et Margarita Pineda du Mouvement indépendant indigène Lenca de La Paz (Honduras). Les militant-e-s ont témoigné de leur combat contre les puissants intérêts miniers qui cherchent à exploiter leurs terres.

Au programme figuraient en outre la projection du film « Maman Colonelle » en présence du réalisateur congolais Dieudo Hamadi, une soirée d'improvisation théâtrale et une exposition inaugurée par une action des élèves du Lycée de garçons. Le festival a été clôturé avec la traditionnelle Marche aux flambeaux (voir photo ci-dessous).



+++ **620 000** Rohingyas ont fui au Bangladesh depuis août 2017. +++ Au Kenya, à la suite des élections générales, la force excessive de la police contre des manifestant-e-s a causé la mort d'au moins **33** personnes (y compris deux enfants). +++ Plus de **1 600** personnes ont été arrêtées pendant des manifestations pacifiques contre la corruption dans au moins **97** villes de Russie. +++ À la fin de l'année, le conflit en Syrie avait causé la mort de plus de **400 000** personnes et provoqué le déplacement de plus de **11 millions** d'autres, à l'intérieur du pays et à l'étranger. +++



FRANCE

L'état d'urgence a été levé et remplacé par une nouvelle loi octroyant au gouvernement des pouvoirs renforcés concernant l'adoption de mesures de lutte contre le terrorisme restreignant fortement les droits fondamentaux. Les autorités ont soumis les migrant-e-s et les réfugié-e-s à un traitement à caractère punitif, expulsant la grande majorité de ceux qui arrivaient en passant par l'Italie, et renvoyant en Afghanistan des centaines d'entre eux. Le gouvernement français a continué de vendre des armes à des pays susceptibles de les utiliser pour commettre des violations des droits humains.

YÉMEN

Le conflit armé s'est poursuivi au Yémen. Or, ce pays était déjà le plus pauvre du Moyen-Orient avant même le début de la guerre en 2014 entre les rebelles houthis et les forces gouvernementales, faisant des milliers de victimes parmi les civils. La guerre a privé la population d'un accès aux biens de première nécessité, notamment à la nourriture, à l'eau et aux soins médicaux. Les trois quarts des 28 millions d'habitant-e-s ont besoin d'aide. En septembre 2017, l'ONU a décidé d'ouvrir une enquête indépendante sur toutes les atteintes présumées aux droits humains commises par les différentes parties au conflit.



ÉTATS-UNIS

L'onde de choc déclenchée par l'élection de Donald Trump a touché le monde entier, notamment suite à l'interdiction d'entrée sur le territoire américain visant les musulman-e-s, et les autres mesures de lutte contre l'immigration. Le gouvernement affiche un piètre bilan en ce qui concerne les droits des femmes ; il a en outre publiquement soutenu la torture, tenté de priver des millions de personnes d'une couverture médicale, porté atteinte aux médias, eu des propos équivoques au sujet de la suprématie blanche et opéré une discrimination à l'égard des personnes transgenres.

AMNESTY INTERNATIONAL RAPPORT 2017/2018

L'année 2017 a été marquée par un discours de haine et de peur qui risque de normaliser une discrimination massive de certains groupes. Ainsi, le nettoyage ethnique contre les Rohingyas au Myanmar nous a montré à nouveau ce qui arrive quand l'opinion publique est encouragée à haïr, craindre et utiliser comme bouc émissaire des minorités. La faiblesse des réactions face aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre commis au Myanmar, en Irak, au Soudan du Sud, en Syrie ou encore au Yémen n'a fait que souligner le manque de volonté des États pour exercer un rôle moteur en matière de droits humains.

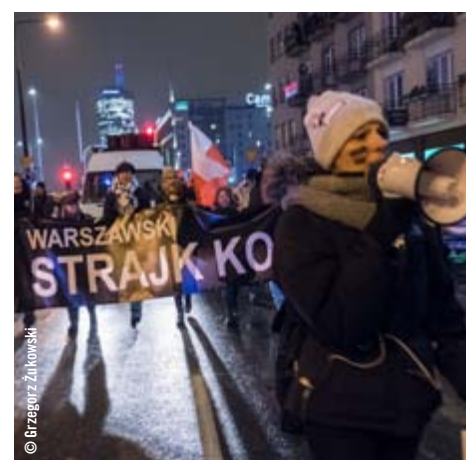
Il ne faut même plus aller si loin pour trouver des États qui menacent les droits humains : la Turquie est peut-être l'exemple le plus choquant mais la Hongrie va dans la même direction et le développement de la Pologne est également inquiétant.

Partout dans le monde, des autorités poursuivent sans relâche les personnes qui se sont mobilisées pour les droits humains. En dépit des

efforts déployés par certains États pour fermer des ONG, entraver le travail des médias, restreindre le droit des personnes de manifester, et en emprisonner d'autres menant des campagnes, les gens ont refusé de se taire. C'est grâce à une société civile passionnée que 2017 a aussi été une année avec d'importantes victoires pour les droits humains.

En janvier, plus de 600 manifestations ont été organisées à travers le monde dans le cadre de la grande Marche des femmes, en réaction au discours toxique de Donald Trump pendant la campagne présidentielle. Le phénomène #MeToo a également témoigné de l'influence des mouvements sociaux. Les militant-e-s ont fait lever l'interdiction totale de l'avortement au Chili, ont obtenu une avancée vers l'égalité du mariage à Taïwan, et ont fait tomber, une à une, les lois qui permettaient aux violeurs d'échapper à la justice en Tunisie, en Jordanie et au Liban...

Et ce n'est pas tout : Vous trouverez plus d'informations dans le rapport annuel : <https://www.amnesty.lu/informez-vous/rapport-annuel/>



POLOGNE

Le gouvernement polonais a renforcé son emprise sur le pouvoir judiciaire, les ONG et les médias, les manifestants étaient en danger, et les femmes se heurtaient à des obstacles systémiques concernant l'accès à un avortement sûr et légal. Face à ces menaces, des manifestations massives ont eu lieu et des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour tenter d'amener le gouvernement à faire marche arrière.

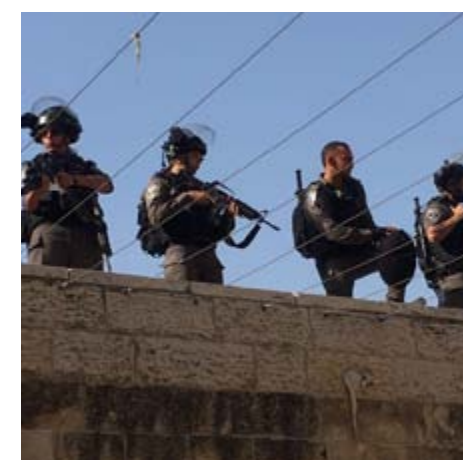


VENEZUELA

Le pays a connu l'une des pires crises de son histoire récente en matière de droits humains, dans un contexte de situation politique chaotique et d'aggravation des pénuries de nourriture et de médicaments qui ont conduit des milliers de personnes à manifester. Des médias sont menacés de fermeture, ce qui met en péril la liberté d'expression. Les forces de sécurité ont usé d'une force excessive pour disperser des manifestants. Des personnes ayant critiqué le gouvernement ont été arrêtées de façon arbitraire, et des cas de manifestants et manifestantes torturés et soumis à des violences sexuelles ont été signalés.

PHILIPPINES

La violente campagne de lutte contre les stupéfiants a été marquée par des milliers d'homicides illégaux commis par la police, les victimes appartenant dans leur grande majorité aux franges les plus pauvres de la société. Les tentatives de réintroduction de la peine de mort ont été bloquées, mais ceux qui se sont opposés à cette campagne ont fait l'objet, de la part des forces gouvernementales, de mesures d'intimidation et de harcèlement.



ISRAËL ET TPO

Le mois de juin a été marqué par les 50 ans d'occupation par Israël des territoires palestiniens. Les autorités israéliennes ont intensifié l'extension illégale des colonies et des infrastructures qui y sont liées dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et sévèrement restreint la liberté de circulation des Palestinien-ne-s. Les autorités ont eu recours à toute une série de mesures, en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, à l'encontre des défenseur-e-s des droits humains qui dénonçaient la poursuite de l'occupation israélienne.

+++ **5 000** personnes ont été expulsées de force de leur maison à Lagos (Nigeria) en 2017, en dépit d'une ordonnance du tribunal. +++ Près de **700 000** personnes du Soudan du Sud ont été contraintes d'aller chercher refuge dans les pays voisins en 2017. +++ **400** personnes sont mortes dans des glissements de terrain en Sierra Leone en 2017, en raison de l'échec des politiques de logement et de gestion des terres. +++ Selon les chiffres officiels du Venezuela, **120** personnes au moins ont été tuées et plus de **1 177** blessées au cours des manifestations de grande ampleur dans ce pays sous un régime d'état d'urgence. +++

DEPUIS LA
TENTATIVE DE
COUP D'ÉTAT RATÉE
EN TURQUIE
EN JUILLET 2016 :

 **120+**
JOURNALISTES
DÉTENU-E-S

 **180+**
MÉDIAS SONT FERMÉS

 **ÉTAT
D'URGENCE**
RENOUVELÉ SIX FOIS

 **50 000+**
PERSONNES EN
DÉTENTION

107 000+
PERSONNES
LICENCIÉES 

QUE RESTE-T-IL DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

Le Rapport d'Amnesty International 2017/18 dresse un tableau noir des droits humains en Turquie. L'état d'urgence, instauré à la suite de la tentative de coup d'État de juillet 2016, a caractérisé aussi l'année écoulée. C'est dans ce contexte qu'ont été mises en place des restrictions illégales à l'encontre de droits fondamentaux, et que le gouvernement a été en mesure d'adopter des lois sans qu'un contrôle efficace puisse être exercé par le Parlement et les tribunaux.

Neuf député-e-s du parti pro-kurde de gauche, le Parti démocratique des peuples (HDP), placé-e-s en détention en 2016, sont resté-e-s emprisonné-e-s toute l'année. Soixante maires élus du Parti démocratique des régions, déclinaison à l'échelle locale du HDP, ont été eux aussi maintenu-e-s en détention. Les fonctionnaires non élu-e-s qui les remplaçaient sont restés en poste tout au long de l'année 2017. En octobre, six maires élus, notamment ceux d'Ankara, la capitale, et d'Istanbul, n'ont eu d'autre choix que de démissionner, à la demande du président turc. En conséquence, un tiers de la population turque n'était plus représentée par ceux qu'elle avait élus lors des élections locales de 2016.

Plus de 50 000 personnes étaient en détention provisoire pour des charges liées à leur appartenance présumée à l'« organisation terroriste de Fethullah Gülen », accusée par les autorités turques d'avoir orchestré la tentative de coup d'État de 2016. Un nombre équivalent de personnes ont été libérées sous caution et soumises à l'obligation de se présenter régulièrement auprès des autorités.

Le pouvoir judiciaire a lui-même été décimé quand près d'un tiers des juges et procureur-e-s du pays ont été révoqué-e-s ou placé-e-s en détention. Ces derniers demeuraient soumis à une intense pression politique. Des cas de détention provisoire arbitraire, excessivement longue et infligée à titre punitif, ainsi que des violations des normes d'équité des procès ont cette année encore été régulièrement signalés.

Des milliers de personnes qui n'avaient fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ont fait l'objet de poursuites judiciaires, notamment au titre de lois interdisant la diffamation et sur la base d'accusations en lien avec le terrorisme forgées de toutes pièces. Des informations confidentielles concernant des enquêtes ont été souvent transmises à des médias liés au gouvernement et étalées à la une de jour-

naux, et des porte-parole du gouvernement ont fait des déclarations préjudiciables concernant des affaires en cours d'instruction. Les journalistes et les militant-e-s politiques étaient toujours en proie à des actions en justice, et le nombre de poursuites engagées contre des défenseur-e-s des droits humains s'est nettement accru. Plus de 100 journalistes et autres professionnel-le-s des médias se trouvaient en détention provisoire à la fin de l'année.

Avec l'exception des médias en ligne, les critiques visant le gouvernement ont largement disparu dans les médias. Le gouvernement a continué d'utiliser des ordonnances administratives contre lesquelles il n'existait pas de recours efficace ; il les utilisait régulièrement pour censurer des contenus sur Internet. En avril, les autorités turques ont bloqué tous les accès à l'encyclopédie en ligne Wikipédia car une page citait des informations publiées par la presse faisant état de liens présumés entre le gouvernement turc et plusieurs groupes armés agissant en Syrie.

L'année 2018 ne commence malheureusement pas mieux. Même la libération du journaliste germano-turc Deniz Yücel en février, alors qu'il se trouvait en prison depuis plus d'un an sans avoir été inculpé, a été éclipsée : le lendemain, six journalistes ont été condamné-e-s à la détention à perpétuité pour « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel ». Ces lourdes condamnations établissent un précédent inquiétant pour les nombreux journalistes qui vont être jugés pour des accusations de terrorisme tout aussi mensongères.

Gauri von Gulik, directrice du programme Europe à Amnesty International, a déclaré : « La cruauté de ces condamnations motivées par des considérations politiques – 30 ans derrière les barreaux, en passant jusqu'à 23 heures par jour à l'isolement et sans possibilité de libération conditionnelle – vise clairement à instiller la peur. » Imposer de telles sentences bafoue la liberté d'expression et viole l'interdiction de la torture et d'autres mauvais traitements.

Mobilisez-vous et rejoignez le groupe de bénévoles qui travaillent sur la Turquie au sein d'Amnesty International Luxembourg. Pour plus d'informations, veuillez envoyer un message à activisme@amnesty.lu.

LE PROCÈS CONTRE TANER KILIÇ ET LES 10 D'ISTANBUL : CHRONOLOGIE DE L'INJUSTICE

6 JUIN 2017

Le président d'Amnesty International Turquie, Taner Kiliç, est arrêté et incarcéré trois jours plus tard à Izmir. L'accusation d'« appartenance à l'organisation terroriste Fethullah Gülen » est fondée sur l'allégation selon laquelle il aurait téléchargé et utilisé l'application de messagerie ByLock, qui serait employée comme moyen de communication par le mouvement Gülen.

10 JUILLET 2017

Des militant-e-s de plus de 30 pays participent aux manifestations devant les ambassades de Turquie pour réclamer la libération des onze défenseur-e-s des droits humains.

13 OCTOBRE 2017

İdil Eser passe son anniversaire derrière les barreaux et dans plus de 25 pays les militant-e-s d'Amnesty International organisent plus de 200 fêtes et actions pour exprimer leur soutien. Amnesty International Luxembourg célèbre son anniversaire devant l'ambassade de Turquie.



26 OCTOBRE 2017

La joie ne dure pas longtemps : Le tribunal d'Izmir décide que le président Taner Kiliç reste en prison. Le juge fait droit à la requête du procureur de fusionner cette affaire à une autre intentée contre les dix autres défenseur-e-s des droits humains.

22 NOVEMBRE 2017

Comme le procès contre Taner Kiliç continue, les avocats de la défense et un témoin expert indépendant démontent les arguments de l'accusation. Néanmoins, le tribunal d'Istanbul décide de maintenir Taner Kiliç en détention provisoire.

31 JANVIER 2018

Le procès a repris et le tribunal ordonne la remise en liberté conditionnelle de Taner Kiliç. Son épouse et ses filles, qui ont attendu toute la journée devant les portes de la prison pour l'accueillir, apprennent dans la nuit qu'il a de nouveau été placé en détention. Le parquet a fait appel à la libération et un second tribunal d'Istanbul a fait droit à ce recours.



2 FEVRIER 2018

Nous ne nous laissons pas décourager : Nous protestons contre la nouvelle arrestation de Taner devant l'ambassade de Turquie au Luxembourg.

5 JUILLET 2017

Dix autres militant-e-s, les « 10 d'Istanbul », dont İdil Eser, directrice d'Amnesty International Turquie, sont arrêté-e-s et ensuite accusé-e-s d'« appartenance à une organisation terroriste ».

18 JUILLET 2017

Quatre militant-e-s des 10 d'Istanbul sont libéré-e-s sous caution mais après l'appel du procureur, deux ont été placées de nouveau en détention provisoire le 21 juillet.



25 OCTOBRE 2017

Amnesty Luxembourg rappelle que débute ce 25 octobre le procès contre les 10 d'Istanbul (suivi de celui de Taner le lendemain), et ce avec une nouvelle action devant l'ambassade de Turquie. Dans les mois passés, la section luxembourgeoise a récolté près de 1 000 signatures pour la libération des onze défenseur-e-s. Tard dans la nuit, le tribunal à Istanbul ordonne la remise en liberté conditionnelle de huit militant-e-s du groupe des 10 d'Istanbul, qui étaient encore en prison.

21 NOVEMBRE 2017

Des centaines de personnalités internationales du monde de la culture et de la politique réclament dans une lettre ouverte l'abandon par les autorités turques des accusations visant les onze défenseur-e-s des droits humains.

DECEMBRE 2017

Les autorités turques reconnaissent que des milliers de personnes avaient été accusées de tort d'avoir téléchargé ByLock. Deux expertises médico-légales indépendantes du téléphone de Taner Kiliç, mandatées par Amnesty International et présentées pendant le procès, n'ont révélé aucune trace d'un téléchargement de ByLock.

1ER FEVRIER 2018

Le tribunal de première instance confirme la décision concernant le maintien en détention de Taner Kiliç. La prochaine audience est fixée au 21 juin 2018.

Cette histoire terrible n'est pas encore terminée. Vous pouvez nous aider à l'amener à une bonne fin. Dites à la Turquie d'arrêter de persécuter ces défenseur-e-s des droits humains et d'abandonner les charges retenues contre eux ! Signez la pétition en ligne : <http://bit.ly/petitionTurquie>



© TAHA JAWASHI

UN ODIEUX RÉSEAU DE COMPLICITÉS

En prison, ils nous frappaient souvent », a déclaré Ousman, qui a passé cinq mois dans un centre de détention de Tripoli en 2016. « Ils ont tué de nombreux garçons. J'ai vu beaucoup de personnes mourir en prison, soit parce qu'elles sont tombées malades, soit parce qu'elles ont été frappées. »

Ousman n'est que l'un parmi des centaines de milliers de réfugié-e-s et de migrant-e-s qui ont entrepris un dangereux périple pour traverser l'Afrique jusqu'à la Libye, et il n'est qu'une personne parmi les dizaines de milliers d'autres qui se sont retrouvées prises au piège d'un complexe réseau de violences et d'extorsion.

Des réfugié-e-s et des migrant-e-s sont régulièrement victimes de violations des droits humains par des responsables libyens et des forces de sécurité du pays, et subissent des violences de la part de groupes armés et de bandes criminelles ; les uns travaillant souvent en étroite coopération avec les autres pour assurer leurs intérêts financiers mutuels. Dans un pays sans lois, les réfugié-e-s et les migrant-e-s sont devenu-e-s une ressource à exploiter, une marchandise autour de laquelle toute une

industrie s'est développée, comme l'ont démontré les images choquantes d'un marché aux esclaves diffusées par CNN en novembre 2017.

En voyant la réaction des dirigeant-e-s mondiaux-les à ces séquences vidéo, on pourrait croire qu'il s'agit d'un problème nouveau créé uniquement par l'Afrique. Mais cela ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

L'Union européenne (UE) et ses États membres – en particulier l'Italie – ont poursuivi leur propre objectif, qui est de freiner le flux des réfugié-e-s et de migrant-e-s qui traversent la Méditerranée, en se souciant peu des conséquences pour les personnes qui se retrouvent prises au piège en Libye par leur faute. Ainsi, ils ont conclu une série d'accords de coopération avec les autorités libyennes responsables de graves violations des droits humains, notamment les gardes-côtes libyens et le département de lutte contre l'immigration clandestine libyen (DCIM).

En apparence, ces accords destinés à accroître les capacités de ces acteurs à lutter contre les passeurs, à mener des opérations de recherche et de sauvetage et à empêcher les départs irréguliers ont été efficaces. Le nombre

d'arrivées en Italie a diminué de 67 % entre juillet et novembre 2017 par rapport à la même période l'année précédente, et le nombre de mort-e-s en mer a diminué de manière proportionnelle. Mais les pays de l'UE doivent cesser de faire mine d'être choqués et indignés lorsque le coût humain de ces accords est révélé.

Les responsables italien-ne-s et européen-ne-s ne peuvent pas prétendre qu'ils n'étaient pas au courant des graves violations commises par certains responsables des centres de détention et gardes-côtes libyens avec qui ils coopèrent si étroitement. Ils ne peuvent pas non plus prétendre avoir insisté pour que leurs homologues libyens mettent en place des mécanismes et garanties essentiels en matière de protection des droits. Ils sont, par conséquent, complices de ces atteintes et contreviennent donc à leurs propres obligations en matière de droits humains.

L'entrée irrégulière dans le pays étant érigée en infraction dans le droit libyen et vu qu'il n'existe pas de cadre légal ou d'infrastructures pratiques pour la protection des demandeur-e-s d'asile et des victimes de la traite, la détention massive, arbitraire et illimitée est devenue le principal

système de gestion des migrations dans le pays.

Les réfugié-e-s et migrant-e-s intercepté-e-s par les gardes-côtes libyens sont envoyé-e-s dans les centres de détention du DCIM où ils sont soumis à un traitement atroce. Jusqu'à 20 000 personnes sont actuellement détenues dans ces centres surpeuplés et insalubres. Des réfugié-e-s et migrant-e-s interrogé-e-s ont décrit les violences dont ils ont été victimes ou témoins, notamment des détentions arbitraires, des actes de torture, du travail forcé, de l'extorsion et des homicides illégaux aux mains des autorités, de passeurs, de groupes armés ou de milices.

Des migrant-e-s et des réfugié-e-s sont pris au piège d'un cycle d'exploitation cruel auquel participent les gardiens, les passeurs et les gardes-côtes. Les gardiens des centres de détention les torturent pour leur extorquer de l'argent. S'ils peuvent payer, ils sont libérés. Ils sont parfois aussi remis à des passeurs qui leur permettent de quitter la Libye en coopération avec les gardes-côtes libyens.

Les accords entre ces derniers et des passeurs sont signalés en marquant les bateaux, ce qui leur permet de traverser les eaux libyennes sans être interceptés, et les gardes-côtes les escortent parfois eux-mêmes jusque dans les eaux internationales.

Les actions des pays européens entraînent une augmentation du nombre de personnes arrêtées ou interceptées. Ainsi, les gouvernements européens, et particulièrement l'Italie, contreviennent à leurs propres obligations internationales et se rendent complices des violations commises par les autorités libyennes, en les soutenant et en coopérant avec elles.

« Au centre, ils ne donnent pas de nourriture, ils m'ont frappé avec un tuyau en caoutchouc car ils voulaient que je leur donne de l'argent pour qu'ils me libèrent. »

Bakary, un homme gambien, a été arrêté en mer par les gardes-côtes libyens et placé en détention au centre d'al Zawiya, dans le nord de la Libye, en décembre 2016. « La police m'a donné le numéro d'un Gambien et m'a dit que si je souhaitais payer pour partir, je pouvais l'appeler et il m'aiderait », a-t-il déclaré. « Au centre, ils ne donnent pas de nourriture, ils m'ont frappé avec tuyau en caoutchouc car ils voulaient que je leur donne de l'argent pour qu'ils me libèrent. J'ai toujours des cicatrices. »

Finalement, les souffrances des réfugié-e-s et des migrant-e-s en Libye sont la conséquence de lignes politiques et économiques sur le continent africain et des défaillances des politiques migratoires de l'Europe. En raison de l'absence d'itinéraires sûrs et légaux vers l'Europe et des faibles probabilités d'être renvoyé si l'on ne peut prétendre à une protection, les voyages clandestins continueront d'être considérés comme la seule solution, et finalement comme la solution la plus rationnelle, pour les personnes courageuses et persécutées.

Le seul moyen de lutter contre cette association de forces est d'accroître les voies d'entrée sûres et légales vers les pays européens, ainsi que les procédures de retour sûres et légales.

LISEZ PLUS DANS LE RAPPORT

Le rapport « Libya's dark web of collusion » dévoile que les gouvernements européens, en vue d'empêcher les migrants de traverser la Méditerranée, soutiennent activement un système complexe d'abus et d'exploitation des réfugiés et des migrants qui implique les garde-côtes libyens, les services de détention et les passeurs. Plus d'informations : <http://bit.ly/rapportLibye>

Le problème ne peut pas être réglé de manière durable et acceptable en faisant appel aux services d'acteurs corrompus et violents dans les pays de transit afin qu'ils interrompent les voyages à mi-chemin, sans se soucier de la manière dont ils le font et des conséquences pour les personnes qui se retrouvent prises au piège.

Il n'existe pas de solution miracle à cette crise, mais il est essentiel que les objectifs et la nature de la coopération entre l'Europe et la Libye soient repensés afin de mettre un terme à cette participation collective et inadmissible aux souffrances humaines.

Par John Dalhuisen, ancien directeur du programme Europe d'Amnesty International.

Dites à l'UE d'arrêter la collaboration honteuse avec la Libye ! Signez notre pétition : <http://bit.ly/LibyePétition>



© TAHA JAWASHI

MOBILISEZ-VOUS



LE POUVOIR D'UN GESTE SIMPLE

Écrire des lettres aux autorités est au cœur de l'action d'Amnesty. Avec ce geste simple et quotidien, les activistes d'Amnesty dans le monde entier font savoir aux autorités que nous observons ce qu'elles font et que leurs crimes ne resteront pas impunis.

Imaginez le bureau d'un ministre de la justice ou le président d'un pays qui a commis une grave violation des droits humains inondé de milliers de lettres, de fax et d'e-mails, provenant des cinq continents, qui réclament justice. Ces lettres et ces messages, qui exercent une grande pression internationale, poussent les autorités à prendre des mesures immédiates pour que les auteurs de violences et de torture soient traduits en justice, et pour que ceux qui sont injustement détenus retrouvent la liberté.

Grace à ce geste accessible à tous et à toutes, de véritables changements se produisent chaque année. Par exemple, pour les Actions urgentes, les appels très urgents lancés par Amnesty à tout le mouvement et pour lesquels il est crucial d'agir dans les 48 heures, un tiers des actions ont un résultat positif sur la situation : réapparition d'une personne « disparue », cessation de torture, autorisation de visite de proches et d'avocats, obtention ou amélioration de soins, commutation de peine, annulation d'une exécution, libération...

Êtes-vous prêts à faire vous aussi la différence en écrivant une lettre ? Passez à la page suivante !

ATELIER LGBTIQ

Qu'est-ce qu'il y a derrière l'acronyme LGBTIQ (Lesbiennes, gays, bisexuel·le·s, trans*, intersexes, queers) ? Quelle est la situation de ces personnes en termes des droits humains dans le monde ? Et ici au Luxembourg ?

Amnesty International Luxembourg et le Centre d'Information GAY et LESBIEN – CIGALE vous invitent à comprendre les problématiques qui touchent les personnes concernées afin de savoir agir pour les soutenir et devenir des allié·e·s lors d'une formation qui aura lieu le samedi 19 mai au Rotondes, de 10h à 14h, et ce dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie.

À travers différentes présentations, exercices, témoignages et débats, vous aurez l'occasion de mieux cerner la diversité en matière d'orientations sexuelles et d'identités de genre. Vous comprendrez comment œuvrer pour l'égalité des personnes LGBTIQ et comment intervenir contre les discriminations dont cette communauté LGBTIQ peut être victime. Vous pouvez réserver votre place en écrivant un e-mail à activisme@amnesty.lu.



DE NOMBREUSES FILLES CONTINUENT À ÊTRE MARIÉES CONTRE LEUR GRÉ AU BURKINA FASO. IL EST TEMPS D'AGIR !

À Burkina Faso, des milliers de filles et de femmes sont soumises chaque année à un mariage précoce et forcé. Dans la région du Sahel (nord du pays), plus de 50 % des adolescentes âgées de 15 à 17 ans sont déjà mariées. Bien souvent, ces épouses sont victimes de graves violences, notamment sexuelles.

Amnesty International a rencontré plusieurs dizaines de victimes de cette pratique néfaste. Elles ont raconté qu'elles ne pouvaient compter que sur leur propre ingéniosité et leur courage pour échapper à ce type de mariages et trouver un refuge. Les lois et les politiques sont défaillantes, privant les femmes et les filles de protection et de soutien.

Face à cette situation, et lors de son dernier passage à l'Examen périodique universel (EPU) en 2013, le Burkina Faso a accepté sept recommandations visant à mettre fin au mariage précoce et forcé. Cependant, les taux de ces types de mariage au Burkina Faso restent actuellement parmi les plus élevés au monde.

En 2014, 2015 et 2016, des dizaines de femmes et de filles ont confié à Amnesty International qu'elles en avaient été victimes, notamment une jeune fille de 13 ans qui a par-

couru plus de 160 km durant trois jours pour échapper à son père qui voulait la forcer à épouser un homme de 70 ans, alors que celui-ci avait déjà cinq épouses.

Cependant, en novembre 2015, le Burkina Faso a finalisé une stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants d'ici 2025. Elle comprend un engagement en vue de relever l'âge minimum légal du mariage. Mais cette stratégie doit maintenant être mise en œuvre.

Il y a deux ans, après 502 601 actions rassemblées durant la campagne « Écrire pour les droits », le ministère de la justice, des droits de l'homme et de la promotion civique a annoncé dans un communiqué de presse l'engagement du gouvernement à éradiquer les mariages précoces et forcés au Burkina Faso.

En avril 2016, le ministre de la justice a rencontré une délégation d'Amnesty International et a confirmé que le gouvernement avait commencé la révision du Code des personnes et de la famille afin de relever l'âge légal du mariage des filles à 18 ans. Le gouvernement avait également prévu de faire en sorte que le mariage forcé soit clairement défini dans le Code pénal.

Deux mois plus tard, en juin 2016, le pré-

sident de Burkina Faso, Monsieur Kaboré, s'est rendu en visite officielle au Luxembourg.

À travers le président de la chambre des députés, Mars Di Bartolomeo, la section luxembourgeoise avait remis 1 163 signatures collectées au Luxembourg contre les mariages forcés et précoces au Burkina Faso.

À cette occasion, le président burkinabé s'était montré ouvert et concerné par la situation. Il avait également assuré que son gouvernement mettra en place, grâce aux réseaux communautaires, un suivi de la législation et un suivi des victimes de mariages forcés.

Ces engagements publics du ministre et du président de Burkina Faso ont été très bien accueillis par les militant·e·s des droits de femmes, ainsi que par les femmes burkinabées. Mais deux ans plus tard rien n'a changé et beaucoup de filles continuent d'être mariées à un âge précoce sans leur consentement.

Le Burkina Faso sera à nouveau examiné en mai 2018 dans le cadre de l'EPU. Il est temps de rappeler aux autorités burkinabé leurs engagements.

INTERVIEW : POURQUOI J'ÉCRIS ENCORE DES LETTRES ?

L'année dernière, le groupe d'Echternach a participé à 125 « Actions Urgentes » et envoyé plus de 1 500 lettres. Fondé en 1972, le groupe ne compte que six membres, mais il est renforcé par un réseau de 60 autres personnes qui se sont engagées à envoyer une lettre pré-rédigée une fois par mois. Nous avons interrogé le coordinateur du groupe et ancien président d'Amnesty International Luxembourg, Roby Altmann (à droite dans la photo), sur ses motivations.

Pourquoi pensez-vous que l'écriture de lettres est importante ? La réponse est simple : parce qu'on ne peut pas rester inactif face aux pires violations des droits humains dans le monde. Pour y remédier, Amnesty International nous propose un outil simple et pratique pour tous : la rédaction de lettres.

De quel destin vous souvenez-vous le plus ? À un des premiers cas de notre groupe : celui de l'écrivain et journaliste tchèque Jiri Hochman, qui a appartenu au cercle d'intellectuels du Printemps de Prague et qui a d'abord été sans emploi à cause de son activité politique non violente et a passé depuis 1972 huit mois en prison. Notre groupe a eu la chance rare de correspondre d'abord par lettre avec Mme

Hochman et ensuite, après sa libération, avec Jiri Hochman lui-même, qui en 1974 a été autorisé à voyager avec sa famille aux États-Unis. En décembre 1974, nous avons reçu une carte de vœux avec la signature « J + S Hochman & progéniture, LIVING! »

Quels effets ont les lettres selon votre expérience ? Qui sait combien de prisonniers politiques non-violents ont retrouvé leur liberté grâce à l'intervention des membres d'Amnesty ? Le fait est qu'au cours de l'année écoulée, grâce à la campagne « Action urgente », seulement dans les cas où notre groupe a participé, 34 prisonniers ont été libérés ; de plus, les allégations ont été abandonnées contre sept accusés et la peine de mort pour six condamnés à mort a été convertie ou suspendue.

Comment restez-vous motivé par la rédaction de lettres après tant de temps ?

Tous les cas ci-dessus sont des victoires – oui, des victoires ! – des victoires de l'humanité sur l'inhumanité, gagnées par la persistance de milliers d'auteurs de lettres. Même si nous ne pouvons attribuer ces succès directement à notre groupe, nous espérons toujours à travers notre travail d'avoir contribué à rendre le monde un peu plus humain. Et, comme dit le proverbe

dans le Talmud : « Celui qui sauve un homme sauve le monde entier. »

Si vous souhaitez rejoindre le groupe d'Echternach, vous pouvez contacter directement Roby Altmann : robert.altmann@pt.lu.



© Binette Altmann

AGISSEZ DÈS MAINTENANT ET EMPÊCHEZ D'AUTRES JEUNES FILLES D'ÊTRE CONTRAINTES AU MARIAGE PRÉCOCE

1. Tournez cette page, vous trouverez une lettre adressée au président de Burkina Faso, Monsieur Kaboré. La lettre a pour but de lui demander de veiller à ce que la Stratégie nationale visant à mettre fin au mariage des enfants soit enfin mise en œuvre.
2. Remplissez la lettre avec vos données et signez-la.
3. Veuillez nous l'envoyer dans l'enveloppe mise à disposition dans cet exemplaire d'AIL News.
4. Nous nous chargerons de l'envoi de vos lettres aux autorités burkinabées.

Exprimez votre inquiétude au président burkinabé, soyez nombreux à participer à cette action !

Expéditeur : _____

Son Excellence Roch Marc Christian Kaboré
Adresse: 03 BP: 7030 Ouagadougou 03
Burkina Faso

Lieu et date : _____

Monsieur le Président,

Je vous écris pour vous faire partie de ma profonde préoccupation concernant les risques encourus par les filles en ce qui concerne leurs droits humains et leurs droits sexuels et reproductifs au Burkina Faso résultant des mariages précoces et forcés.

Le mariage précoce et forcé est une violation grave des droits humains. Au Burkina Faso, une fille sur deux est mariée avant l'âge de 18 ans. Beaucoup de ces filles doivent fuir leur foyer et celui de leurs maris désignés pour échapper au mariage précoce et forcé. Les unions forcées ont de nombreux effets sur les droits de la personne, y compris les grossesses précoces et les complications de grossesse, au détriment de la santé et de la vie des jeunes filles et des femmes. Cela entrave également leur droit à l'éducation.

En novembre 2015, le Burkina Faso a finalisé une stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants d'ici 2025 et le ministère de la justice a promis d'éradiquer le mariage précoce et forcé et de réviser le code pénal dans un communiqué de presse. Deux ans après cette étape positive et cet engagement, il n'y a pas eu d'actions concrètes pour mettre fin au mariage précoce et forcé. En conséquence, de nombreuses filles continuent d'être mariées avant l'âge de 18 ans et sans leur consentement. Il est urgent pour des milliers de filles que le Code des personnes et de la famille soit modifié pour fixer à 18 ans l'âge minimum du mariage, y compris pour les mariages traditionnels et religieux, pour les garçons et les filles. Il est également de la plus haute importance que votre ministère s'assure que le Code pénal soit amendé pour que le mariage forcé soit clairement défini.

Il est temps de tenir ses promesses. Je vous demande de veiller à ce que la Stratégie nationale visant à mettre fin au mariage des enfants d'ici à 2025 soit pleinement mise en œuvre.

Je vous exhorte également à déclarer publiquement une tolérance zéro envers les mariages précoces et forcés et à mener une campagne nationale dans les communautés, les écoles et les centres de santé, en fournissant des informations sur les lois sur les mariages précoces et forcés, en sensibilisant sur l'impact négatif du mariage forcé et précoce des jeunes filles sur leurs droits et aussi en diffusant des informations sur les moyens d'accéder aux services de soutien si les filles se trouvent en danger.

Cordialement,

(signature)

Merci de bien vouloir remplir ce petit formulaire à l'attention d'Amnesty International. Cette information sera conservée par la section luxembourgeoise et ne sera pas envoyée aux autorités burkinabées.

- Nom et prénom :
- E-mail :
- Souhaitez-vous recevoir plus de propositions d'action de la part d'Amnesty International : Oui / Non